REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 9 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, LEFRANC Jean-Marc, ROQUÉ Yanick, LAFAT Thierry et MOHAMED Patrick ; Mesdames BRUNO Patricia, PORTEU Brigitte, BOUILLAGUET Catherine, CAREZ Jessica, CHARROIS Mélanie et VELSCH Christine.

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné procuration : Madame OUGER Edith ayant donné pouvoir à Madame PORTEU Brigitte et Madame SILVA Evelyne ayant donné pouvoir à Monsieur SOMEIL Michel.

Secrétaire de séance : Madame PORTEU Brigitte

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°36 : Requalification et mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard.

Délibération n°37 : Cession de terrain à la société « Ages et vie habitat ».

Délibération n°38 : Clôture du budget annexe lotissement Les Oliats.

Délibération n°39 : Décision modificative lotissement Les Oliats.

Délibération n°40 : Vente de remblai.

Délibération n°41 : Modification règlement cimetières.

Délibération n°42 : Adoption du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Délibération n°43 : Pass loisirs jeunes.

Délibération n°44 : Octobre rose 2023.

Délibération n°45 : Don octobre rose 2023.

Délibération n°46 : Journée nationale du commerce de proximité.

Délibération n°47 : Encaissement de chèque budget commune.

Délibération n°48 : Mise en place par la commune d'un chèque cadeau.

Le Maire,

Alain VIZOT

MAIRIE DE LÉROUVILLE 55220

Le secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 9 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, LEFRANC Jean-Marc, ROQUÉ Yanick, LAFAT Thierry et MOHAMED Patrick ; Mesdames BRUNO Patricia, PORTEU Brigitte, BOUILLAGUET Catherine, CAREZ Jessica, CHARROIS Mélanie et VELSCH Christine.

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné procuration : Madame OUGER Edith ayant donné pouvoir à Madame PORTEU Brigitte et Madame SILVA Evelyne ayant donné pouvoir à Monsieur SOMEIL Michel.

Secrétaire de séance : Madame PORTEU Brigitte

ORDRE DU JOUR :

- Choix d'une entreprise – Requalification et mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard,
- Maison âges et vie : cession de parcelle après modification du PLU,
- Clôture du budget lotissement de l'Oliat,
- Vente de remblai,
- Modification du règlement du cimetière,
- Approbation du RPQS assainissement,
- Pass loisirs – Augmentation du soutien financier,
- Octobre rose édition 2023,
- JNCP 2023,
- Affaires diverses,
- Informations.

Il est ajouté à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Encaissement de chèque budget commune,
- Mise en place par la commune d'un chèque cadeau aux ainés.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Brigitte PORTEU est élue secrétaire de séance

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Délibération n°36/2023 Requalification et mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard**

Suite aux délibérations du 10 février 2023, le conseil municipal a validé les travaux de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard ainsi que les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et du GIP s'y rapportant.

L'appel d'offres a été proposé en deux lots (lot 1 :VRD et lot 2 : espaces verts) et est composé pour le lot 1 d'une tranche ferme, de deux variantes (variante 1 : plus-value pour le stationnement en pavés et variante 2 : cuve de récupération des eaux pluviales) et de deux tranches optionnelles (option 1 : création d'un fossé et option 2 : structure complémentaire de chaussée) et pour le lot 2 d'une tranche ferme.

Concernant l'analyse des offres, 7 entreprises ont présenté une offre : Eurovia, Chardot TP et Colas pour le lot 1 VRD et DHR NGE Paysages, Meuse Paysages, ID Verde, Bastien Nicolas Concept pour le lot 2 Espaces verts. Après analyse des critères énoncés au règlement de la consultation, il s'avère que, pour le lot 1, l'offre la mieux disante est l'offre de EUROVIA avec un total de 100 points sur 100 et pour un total toutes tranches de 1 417 062,95 € HT et pour le lot 2, l'offre la mieux disante est l'offre de MEUSE PAYSAGES avec un total de 88 points sur 100 et pour un total de 79 109,45 € HT.

Le conseil municipal retient à l'unanimité ces entreprises pour la réalisation des travaux de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard.

- **Délibération n°37/2023 Cession de terrain à la société « Ages et vie habitat »**

La société « Ages & Vie Habitat » propose de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires.

Un terrain communal semble propice à la réalisation de ce projet à savoir une partie de la parcelle cadastrée ZB 12 qui a fait l'objet d'une modification simplifiée du PLU et dont la commune est en attente de dénomination par les services cadastraux, située rue de Buez d'une superficie de 2 756 m² environ actuellement sans usage.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la cession de ce terrain à la société « âges et vie habitat ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette cession.

- **Délibération n°38/2023 Clôture du budget annexe lotissement « Les Oliats »**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement les Oliats» a été créé par délibération en date du 14 avril 2014.

Compte tenu que ce budget ne présente plus de mouvements, il n'a plus lieu d'exister.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la clôture de ce budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°39/2023 Décision modificative n°1 budget lotissement « Les Oliats »**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la clôture du budget annexe « Lotissement Les Oliats, il convient d'ajuster le budget primitif voté en début d'année.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2023 du lotissement,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget de l'exercice 2023 :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 65822	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère ad	43 886,57	
66 / 6688	Autres	3,00	
	Total	43 889,57	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 7133	Variation des en-cours de production de biens	55 153,07	
	Total	55 153,07	0,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n°1 du budget lotissement « Les Oliats »

- **Délibération n°40/2023 Vente de remblai**

Suite à divers travaux de voirie sur la commune, du reblai se trouve disponible.

A la demande d'un habitant, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre ce remblai au prix de 20€/benne.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°41/2023 Modification règlement cimetières**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer des modifications au règlement communal des cimetières (« Buez » et « du Mont »).

Cela concerne notamment :

- L'autorisation d'édification d'un monument dans le carré américain (uniquement du A1 au A5)

Il expose à l'assemblée cette modification et demande au conseil municipal de les approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées au règlement communal des cimetières.

- **Délibération n°42/2023 Adoption du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif**

Monsieur Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Après présentation du rapport, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

- **Délibération n°43/2023 Pass loisirs jeunes**

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité de Lérouville a mis en place, ces dernières années, plusieurs actions en faveur des jeunes de la commune, dont le « pass sports loisirs jeunes » d'une école de musique.

En 2022, le montant de cette aide s'élevait à 10 € par jeune.

Le maire propose à l'assemblée d'augmenter le soutien communal au pass sports et loisirs et de fixer le montant de l'aide à 15,00 € par jeune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du soutien communal sports et loisirs aux jeunes lérouvillois.

- **Délibération n°44/2023 Octobre rose 2023**

Monsieur le Maire expose les modalités d'organisation de l'édition « octobre rose » 2023 ainsi que la fixation des tarifs et modalités d'encaissements des recettes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°45/2023 Don octobre rose 2023**

L'édition 2023 a réuni un peu plus de 260 participants et a permis de récolter 4 728,53€ qui seront intégralement reversés à la ligue contre le cancer par l'intermédiaire de la régie de recettes principale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°46/2023 Journée nationale du commerce de proximité (JNCP)**

Cette année, les communes avoisinantes (Mécrin, Chonville-Malaumont, Vadonville, Pont sur Meuse, Boncourt sur Meuse) souhaitent s'associer à la commune de Lérouville pour promouvoir la journée nationale du commerce de proximité et participer à la douzaine commerciale.

Il convient donc d'établir un nouveau règlement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce nouveau règlement.

- **Délibération n°47/2023 Encaissement de chèque**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un chèque du Groupama concernant un remboursement suite à un préjudice sur un bien communal.

Il propose donc d'encaisser ce chèque d'un montant de 1 100,00 € du Groupama.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

- **Délibération n°48/2023 Mise en place par la commune d'un chèque cadeau**

Compte tenu du succès du chèque cadeau, de son intérêt pour les habitants concernés et pour le commerce et l'artisanat de proximité, il propose que la commune remette en place le dispositif en fin d'année en faveur des aînés de la commune âgés d'au moins 70 ans au cours de l'année 2023.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service ordures ménagères et aborde les dossiers en cours.

La séance est levée à 19h22.

Le Maire,

Alain VIZOT

La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU